
Commune de Paudex

Municipalité



Préavis n° 01 - 2025 au Conseil communal

Réfection et sécurisation de la route du Simplon

Crédit d'ouvrage

Table des Matières

1. Préambule.....	3
2. Descriptif des travaux envisagés	3
3. Coûts.....	4
4. Conclusions.....	5

Crédit d'ouvrage pour la réfection et la sécurisation de la route du Simplon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Le revêtement bitumineux de la route du Simplon est dans un état dégradé et certains tronçons représentent un danger, essentiellement pour les deux-roues.

Plusieurs demandes d'usagers nous sont parvenues à ce sujet ces dernières années. Le 11 novembre 2024, nous avons en outre reçu un courrier de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) relevant que ce tronçon n'est pas adapté à une circulation sécurisée des deux-roues. La DGMR faisait aussi part de la possible responsabilité de la Commune en cas d'accidents.

Nous relevons encore les éléments suivants :

- les infrastructures sous le revêtement ne nécessitent pas d'actions immédiates ;
- le projet des Côtes St-Maire impliquera probablement des aménagements importants, mais qui ne sont pas encore connus. Des études de sécurité et de trafic sont en cours actuellement, sur demande de la DGMR ;
- la Commune ne dispose actuellement pas des fonds nécessaires pour une rénovation d'envergure.

Au vu de ce qui précède et face à l'urgence de sécuriser cette route, la Municipalité a décidé de procéder uniquement à une réfection légère de la surface de la route du Simplon, même si une requalification globale de la route du Simplon devra être réalisée d'ici quelques années.

2. Descriptif des travaux envisagés

Pour rétablir un niveau de sécurité acceptable, les travaux se composeront des interventions suivantes :

- Installation de chantier, y compris la signalisation nécessaire à la gestion de la circulation des véhicules ;
- Remontage des grilles d'évacuation des eaux pluviales ;
- Découpe et réfection de plus de 300 m² de bitume, incluant toutes les sections identifiées comme dangereuses ;
- Remplissage des dépressions dans le bitume ;
- Fraisage de certaines parties gondolées ;
- Remplacement des sacs de route et grilles d'évacuation défectueuses.

Cinq plans sont annexés au présent préavis, qui représentent chacun une zone faisant l'objet d'une réfection. Le plan 1 représente la partie ouest et le plan 5 la partie est de la route. Les rectangles rouges indiquent les m² de bitume à réparer et les ronds rouges les regards et grilles à changer ou à remonter.

3. Coûts

La Municipalité a sollicité trois offres auprès des entreprises suivantes :

- Barbey Génie Civil SA,
- FFA SA,
- ART GC

Après analyse de ces offres, en collaboration avec notre chef de voirie et notre bureau technique, la Municipalité a retenu celle de l'entreprise Barbey SA.

Étant donné certaines incertitudes, comme l'impact potentiel sur les raccordements des grilles aux canalisations des eaux claires, ainsi que la possibilité d'identifier des surfaces supplémentaires de bitume à rénover, nous avons estimé qu'une réserve pour divers imprévus à hauteur de 15 % était justifiée.

Le tableau ci-dessous résume les différents éléments du devis de Barbey SA :

Installation de chantier		CHF 15'250.00
Chaussée et revêtement		CHF 42'040.00
Canalisation		CHF 14'525.00
Total brut		CHF 71'815.00
Divers et imprévu	15%	CHF 10'772.25
Total intermédiaire		CHF 82'587.25
TVA	8.10%	CHF 6'689.57
Total net		CHF 89'276.82
Arrondi à		CHF 89'300.00

Le montant du devis retenu étant inférieur aux valeurs seuils, une attribution en gré à gré est possible. Une procédure d'appel d'offres sur invitation ou une procédure ouverte ne sont ainsi pas nécessaires.

En outre, une demande de subvention sera déposée auprès du Canton.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 03 février 2025,
- vu le préavis municipal n° 01 - 2025 du 17 décembre 2024,
- ouï / vu le rapport de la Commission des finances,
- ouï / vu le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de **CHF 89'300 TTC** destiné à financer l'ensemble des travaux de réfection et sécurisation de la route du Simplon,
2. d'autoriser la Municipalité à prélever tout ou partie de cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché,
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les normes en vigueur.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Jean-Philippe Chaubert



Le Secrétaire municipal

Nicolas Chamorel

Approuvé

Délégués municipaux

par la Municipalité dans sa séance du 17 décembre 2024.

Jean-Philippe Chaubert, Syndic,
administration générale - travaux - assainissement - mobilité.

Annexes :

- cinq plans de zones de travaux